

PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DES DECHETS

sommaire

<p>I. 10 actions sur tous les fronts contre les déchets</p>	<p>PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES</p> <p>. 10 actions p 1/2</p> <p>. action 1 : p 3</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Le compostage individuel permet de réduire d'un tiers le volume des ordures ménagères</i></p> <p>. action 2 : p 4</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Non à la Pub : un autocollant pour limiter la distribution des publicités non adressées dans les boîtes aux lettres (42 kg / ménage /an)</i></p> <p>. action 3 / 4 : p 5</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Le Conseil général des Landes veut montrer l'exemple et engage collectivités et administrations landaises à faire de même</i></p> <p>. action 5 : p 6</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Supprimer les sacs plastique jetables de caisse dans les magasins</i></p> <p>. action 6 : p 7</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Eco conception : une démarche environnementale dans la conception des produits qui s'adresse aux entreprises landaises</i></p> <p>. action 7 : p 8</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Les Landais vont devenir des consommateurs responsables</i></p> <p>. action 8 : p 9</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Pourquoi jeter ce qui peut encore servir ?</i></p> <p>. action 9 : p 10</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Pas de déchets toxiques et dangereux dans nos poubelles</i></p> <p>. action 10 : p 11</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Mener des actions d'éducation à l'Environnement à l'intention des scolaires</i></p>
<p>II. une grande campagne de sensibilisation</p>	<p>FAIRE EVOLUER LES MENTALITES ET CHANGER LES COMPORTEMENTS</p> <p>Les collégiens landais au cœur du dispositif : p 13</p>
<p>III. les déchets dans les Landes</p>	<p>ETAT DES LIEUX ET EVOLUTION : p 15/16</p>
<p>IV. traitement et élimination</p>	<p>PERFORMANCE DE LA FILIERE LANDAISE : p 17/18</p>
<p>annexe</p>	<p>COMMISSION DE PREVENTION</p>

PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES

10 actions sur tous les fronts contre les déchets

C'est l'opération "NON à la PUB" permettant de limiter la distribution des publicités non adressées, qui inaugure les 10 actions retenues par l'ensemble des acteurs départementaux réunis dans la Commission Prévention. Collectivités, administrations, chambres consulaires, et associations ont œuvré durant plusieurs mois en concertation pour élaborer le premier Programme de Prévention des Déchets présenté par un département français et annexé au PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).

Lorsqu'en 1992, le législateur adopte une nouvelle loi réglementant la gestion et l'élimination des déchets ménagers, nous n'imaginions pas l'ampleur qu'allait prendre cette problématique pour les collectivités, aussi bien techniquement que financièrement. La mise en place des différents dispositifs de collectes, des infrastructures de traitement, la prise de conscience lente et progressive de la population devenue acteur majeur de ces dispositifs ... une décennie n'est pas de trop pour permettre aux différents départements français de mettre en œuvre leur premier Plan Départemental d'Élimination des Déchets.

la prévention : un impératif pour la collectivité

Adopté en janvier 1995 dans les Landes, le PDEDMA a permis à notre département de se doter d'un dispositif particulièrement performant. Pourtant, comme partout ailleurs en France, la gestion des déchets reste, pour la collectivité, une source croissante de problèmes économiques et écologiques. Les changements intervenus dans nos modes de vie et nos modes de consommation se traduisent par une véritable explosion de la production des déchets notamment d'emballages. Ainsi un habitant des Landes produit en moyenne 750 kg de déchets par an et cette production augmente régulièrement à hauteur de 2 % par an. Adapter les dispositifs d'élimination à une telle progression des tonnages est un pari impossible à relever. Pour limiter, voire inverser cette tendance, prévenir la production de déchets s'impose donc aujourd'hui comme un impératif.

les Landes, département pilote

Conduit de façon réglementaire avec la Préfecture à réviser le Plan d'élimination des déchets parvenu à échéance, le Département des Landes saisit l'opportunité d'engager une démarche exemplaire en matière de prévention en concertation avec les collectivités et les associations. Le contexte est favorable : un plan national d'actions de prévention a été lancé début 2004, par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) fait de ce thème un axe majeur de sensibilisation pour 2005. Pourtant, si la prévention des déchets est inscrite dans la loi depuis 1992, aucun département n'a encore réellement défini de plan d'actions dans ce domaine.

**un financement
départemental**

Chacune des actions du programme est conduite par un groupe de travail dédié. Trois à quatre fois par an, l'ensemble des acteurs concernés par ces travaux se retrouveront en réunions plénières pour en restituer l'avancement et valider les choix. C'est le Conseil général des Landes qui assure l'accompagnement financier du plan en partenariat avec l'ADEME et les collectivités compétentes et met à la disposition des groupes de travail les moyens humains permettant d'animer et de suivre le programme.

C'est près de 400 000 € que le Conseil général affecte en 2005 à la conduite de ce programme (financement des composteurs, communication,...).

**des expériences
diverses**

Le Programme de Prévention des Déchets du département des Landes se décline autour de dix actions. Certaines d'entre elles sont déjà expérimentées dans notre département, tel est le cas du compostage individuel. Cette pratique fait l'objet d'un important programme de développement et de promotion sur la Côte Sud des Landes ainsi que sur la Communauté de Communes du canton d'Aire sur l'Adour, et bientôt sur le pays dacquois. La plupart des Landais ont également la possibilité de séparer leurs déchets dangereux en les déposant dans une déchèterie équipée pour recevoir ces déchets particuliers. D'autres actions s'inspirent de programmes ou d'expériences déjà menés en France : c'est le cas de l'opération « Non à la Pub », de la limitation de l'usage des sacs plastique, de la promotion de la consommation responsable, de la sensibilisation et de l'accompagnement d'entreprises dans une démarche d'éco conception. Concernant le choix d'élaborer un guide de la « Réutilisation et réparation », la commission de Prévention s'est inspirée d'initiatives étrangères.

Enfin, les deux actions concernant l'exemplarité du Conseil général des Landes et l'exemplarité des collectivités et administrations landaises visent à faire prendre aux promoteurs de ces opérations, par et pour eux-mêmes, des mesures favorisant la prévention des déchets, consacrant ainsi leur important potentiel d'animation, de promotion et de mise en mouvement des acteurs locaux. La dixième mesure, intitulée Education à l'Environnement, contribuera à inscrire cette démarche dans la durée, car les enfants d'aujourd'hui seront les citoyens de demain.

**un tableau de bord
pour suivre les
évolutions**

Outil de pilotage indispensable du plan de prévention des déchets, un tableau de bord départemental permet de suivre tout au long de la durée du plan les différentes actions et leur impact direct ou cumulé. Il sera présenté régulièrement à la Commission Prévention et consultable sur le site Internet.

PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES

action 1

le compostage individuel permet de réduire de 29 % le poids de nos poubelles

le constat

Près de 64 000 tonnes de déchets verts et de biodéchets ont été collectés et valorisés en 2004. Ce gisement est d'autant plus important que, dans notre département rural, nous bénéficions d'un climat très favorable à la végétation et d'une faible urbanisation. Autant de conditions qui nous laissent l'opportunité de renouer avec la pratique ancienne du compostage individuel.

la solution

Le compostage des déchets verts et de cuisine consiste en la transformation des déchets fermentescibles en un produit riche en matière organique et utile pour le jardinage : le compost. Le compostage individuel permet de réduire de 29 % le poids de nos poubelles, tout en produisant un amendement pour les sols.

les moyens

Près de 7 900 foyers disposent déjà dans les Landes d'un composteur individuel. Ce sont 10 865 foyers supplémentaires qui vont en être dotés fin 2005, conformément à l'impulsion souhaitée par le Plan de Prévention. En effet, ce programme prévoit l'équipement de 25 %, puis 50 % des foyers disposant d'un jardin. Un guide du compostage permettra d'en faciliter l'utilisation et des agents spécialistes du compostage, ayant suivi une formation spécifique dispenseront leurs conseils auprès des familles volontaires.

initiative : la Côte Sud des Landes a ouvert la voie

Dans une zone à forte croissance démographique, confrontée à une augmentation permanente du volume des ordures ménagères, le SITCOM Côte Sud des Landes a mis en place, depuis 2002, un important programme visant à doter d'un composteur individuel un quart des foyers sédentaires possédant un jardin. Les composteurs sont mis à disposition gratuitement, avec un bio seau, un agitateur et un guide de compostage. Fin 2004, 6 900 foyers étaient ainsi équipés. L'objectif que le SITCOM s'est fixé pour 2005, est la dotation de 6 725 foyers supplémentaires. D'autres expériences de ce type sont en cours : la Communauté de Communes du Canton d'Aire sur l'Adour a déjà équipé 600 foyers en secteur rural et pavillonnaire et incite au développement de cette pratique, 600 nouveaux composteurs étant en cours de distribution. Quant à la Communauté de Communes du Grand Dax, elle va distribuer 6 600 composteurs d'ici 2007. Sur le reste du Département, les autres collectivités s'engagent dès 2005 sur des expériences dans plusieurs communes pilotes.

action 2

non à la pub : un autocollant visant à limiter la distribution des publicités non adressées dans les boîtes à lettres

le constat

Le volume des publicités déposées de façon hebdomadaire dans nos boîtes aux lettres ne cesse d'augmenter. On l'estime en moyenne chaque année à 42 kg par foyer, soit environ 5 500 tonnes de déchets pour les Landes. Les publicités des grandes surfaces représentent 58 % de ces quantités, les journaux gratuits 18 % et les publicités du commerce local 14 %. Les 10 % restants correspondent aux services et aux publications des collectivités locales. Le coût de la collecte et du traitement de ces courriers non adressés est à la charge des collectivités locales, donc du contribuable. Pour une ville de 100 000 habitants, leur traitement représente une dépense supplémentaire de 250 000 euros par an.

la solution

Citoyens et associations sollicitent depuis plusieurs années le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour obtenir le droit d'avoir le choix de recevoir ou non ces imprimés non adressés. Un autocollant a donc été édité à 2 millions d'exemplaires. Le Conseil général des Landes a décidé de relayer cette action sur son territoire en produisant son propre autocollant : NON A LA PUB.

les moyens

Cet autocollant a été édité à 50 000 exemplaires. Il est disponible dans les mairies, les collectivités en charge de la gestion des déchets et les associations. En parallèle, La Poste et les diffuseurs privés se sont engagés à respecter le souhait du citoyen qui aura apposé cet autocollant sur sa boîte aux lettres.

quelques chiffres

- > **42 kg/ménage/an** : c'est le poids de déchets que représente la publicité non adressée
- > **5 à 10% du tonnage** : c'est la réduction de volume attendu
- > **50 000 exemplaires** : c'est le tirage des autocollants mis à disposition

initiative

L'enseigne de jardinerie BOTANIC a choisi de rompre avec la tradition des prospectus publicitaires non nominatifs dans les boîtes aux lettres. Désormais, c'est à leur demande que les clients recevront des informations sur les produits de BOTANIC. Des mailings personnalisés sont envoyés aux personnes qui en ont émis expressément le souhait par Internet ou par téléphone.

PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES

action 3/4

exemplarité : le Conseil général des Landes veut montrer l'exemple et engage collectivités et administrations landaises à faire de même

le constat

803 personnes sont employées par le Conseil général des Landes. L'importance de cette population, qui sera fortement mobilisée par les enjeux de la prévention des déchets, constitue un extraordinaire levier pour engager la population landaise sur la voie de la consommation responsable.

la solution

La Collectivité, en qualité de pilote du programme de prévention, décide de s'appliquer à elle-même les mesures qu'elle préconise : économie de papier, gestion des ordures et séparation des déchets dangereux, achats éco-responsables sont les premières mesures à se mettre en place. Actuellement, la réalisation d'un diagnostic des déchets produits par le service du Conseil général permettra de mettre en place une réelle politique de gestion dans ce domaine.

En parallèle, l'action 4 du programme de prévention met l'accent sur la nécessaire implication des collectivités et administrations dans l'adoption de bonnes pratiques.

les moyens

Trois modules de formation prévus à l'automne et conçus par l'ADEME seront proposés aux élus du Conseil général et des structures intercommunales chargées de la gestion des déchets, aux responsables des grandes collectivités et aux acheteurs publics sur le thème de l'éco-responsabilité et des achats éco-responsables.

action 5

supprimer les sacs plastique de caisse jetables

le constat Le sac plastique ou sac de caisse s'impose, malgré lui, comme l'emblème de notre société de consommation, qui préfère le jetable au durable. Il est fabriqué en quelques secondes et utilisé pour quelques minutes. Mais, jeté dans la nature, il met plus de 200 ans à disparaître et peut engendrer un impact catastrophique sur le milieu marin.

la solution Sous la pression conjuguée du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et des associations nationales et locales de protection de l'environnement, nombre d'enseignes de la grande distribution ont supprimé les sacs de caisse et proposent aux consommateurs des sacs réutilisables. Le Programme départemental de Prévention des Déchets des Landes a choisi de se faire le relais de ces actions au plan local afin de les renforcer.

les moyens Le Conseil général a engagé une concertation avec les distributeurs de ces sacs afin de limiter, voire de supprimer à terme, leur utilisation. Une dernière réunion s'est tenue courant septembre. Les supermarchés et hypermarchés se sont d'ores et déjà engagés à cesser la distribution de sacs de caisse dans les Landes à compter du 1er novembre 2005. Les moyennes et grandes surfaces non alimentaires et les petits commerçants, sensibilisés au problème, pourront également se rallier à cette démarche.

Le Conseil général, les collectivités compétentes, les chambres consulaires, les associations, les moyennes et grandes surfaces et les commerçants et artisans volontaires s'engageront dans une Charte. Les engagements des acteurs : stopper définitivement la distribution de sacs plastique jetables, mettre à disposition des sacs réutilisables ou totalement biodégradables, œuvrer ensemble à la sensibilisation du public sur les enjeux de cette mesure.

Cette charte sera téléchargeable sur le site www.landes.org et la liste des signataires y sera présentée avec une mise à jour régulière.

idée L'enseigne internationale d'origine belge Delhaize propose à ses clients des sacs réutilisables, mais également des «smart box», sortes de petits casiers en plastique, dont certains isothermes. Les clients sont fortement incités à utiliser les sacs et smart box, en obtenant des points qui viennent abonder leur carte de fidélité lorsqu'ils les présentent à leur passage en caisse.

PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES

action 6

éco-conception : une démarche environnementale qui s'adresse aux entreprises landaises au niveau de la conception des produits

le constat

Si la prévention des déchets passe inévitablement par une modification des comportements de consommation, le premier de ses maillons est incontestablement l'éco-conception. Industriels et distributeurs doivent être encouragés à s'interroger plus qu'ils ne le font sur l'impact écologique de leurs produits et de leurs emballages lorsque ceux-ci deviennent des déchets. Eco-design et Eco labels leur montrent la voie.

les solutions

C'est dans les années 90 que l'on a vu apparaître sur certaines familles de produits - peintures et vernis, mobilier de bureau, aspirateurs ... - le label français « NF environnement ». Cet « éco-label » garantit le respect d'un cahier des charges défini conjointement par des représentants d'industriels, des pouvoirs publics, et des associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Les critères et exigences de ce cahier des charges visent à limiter au maximum l'impact du produit sur l'environnement : économie d'énergie, déchets moindres ou moins toxiques ou plus facilement valorisables... C'est en s'inspirant de ce type de démarche que le plan de prévention entend sensibiliser et accompagner les entreprises landaises à s'engager dans une démarche d'éco-conception.

les moyens

En collaboration avec la CCI et l'ADEME, un module de sensibilisation à l'éco-conception a été proposé aux entreprises du département. Les entreprises déjà engagées dans ce type de démarches ou porteuses de projets verront leur initiative valorisée.

action 7

les landais vont devenir des consommateurs responsables

le constat Le citoyen contribuable est le principal financeur du service public de l'élimination des déchets. Il est également l'acteur essentiel des plans de prévention des déchets ménagers. Mais est-il aujourd'hui réellement conscient de son influence au quotidien sur le succès de ces dispositifs ? Des gestes, souvent d'une grande banalité et sans grandes conséquences sur ses habitudes, peuvent pourtant faire de lui un consommateur éco-responsable.

les solutions N'acheter que ce qui nous est vraiment utile en partant faire ses courses avec une liste, préférer les piles rechargeables aux piles traditionnelles dont on connaît les effets dévastateurs pour l'environnement, acheter les produits en vrac ou à la coupe... Moins d'une vingtaine de petits gestes de ce type peuvent nous permettre de diminuer considérablement le volume de nos poubelles. Ces gestes essentiels seront regroupés dans un « Guide de la Consommation Responsable » téléchargeable sur le site internet du Conseil général et distribué à travers le département par les associations, les collectivités responsables de la gestion des déchets, et les commerçants souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

le saviez-vous ?

- > Une pile bouton jetée dans la nature peut polluer un mètre cube de terre ou 400 litres d'eau
- > Utiliser des lingettes plutôt que des produits de nettoyage traditionnels multiplie par 16 le coût du nettoyage et par 20 la production de déchets.

initiative Dans le cadre du programme transfrontalier "Acheter malin, c'est jeter moins" associant la Métropole lilloise et les communes belges limitrophes, les grandes surfaces belges et françaises impliquées dans ce programme présentaient aux consommateurs deux caddies : un caddie "préventif" composé de produits dont l'emballage était limité au maximum (gros conditionnements, recharges, produits à la coupe ...) et un caddie "non préventif", composé des mêmes produits que le précédent mais présentés en conditionnements différents, suremballages et emballages individuels. Outre l'impact moindre en matière de production de déchets, l'expérience a démontré que, pour les mêmes produits, le prix du caddie "préventif" était 30% moins élevé que celui du "non préventif", et que pour pratiquement tous les produits, les consommateurs avaient toujours le choix de consommer plus malin et plus responsable.

PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES

action 8

pourquoi jeter ce qui peut encore servir ?

le constat

Dans nos poubelles et dans les centres de traitement de déchets, combien d'objets délaissés pourraient, une fois réparés, être réutilisés ? Pourtant nous jetons, parce qu'il n'est pas toujours facile de trouver, à proximité, un réparateur pour nos matériels défectueux ou à défaut, un récupérateur susceptible de donner à nos objets une nouvelle vie.

les solutions

D'ici les prochains mois, un Guide sur les bonnes adresses de la Réutilisation et de la Réparation dans le département, sera consultable et téléchargeable sur www.landes.org. Le projet du Conseil général dans ce domaine prévoit également d'encourager la création d'entreprises d'insertion inspirées de l'expérience des recycleries et ressourceries créées dans le nord de la France.

quelques chiffres

Nous nous débarrassons en France de 70 000 à 100 000 tonnes de vêtements et jetons 12 millions d'appareils ménagers par an.

initiative

Créé dans le nord de la France, le réseau des Recycleries et des Ressourceries regroupe des entreprises d'insertion qui récupèrent meubles, vêtements, électroménager... et les valorisent, soit en les réparant et en les revendant à un prix abordable, soit en les démantelant et en reconditionnant leurs matériaux pour en assurer un recyclage optimal. Créatrice d'emplois, cette activité nouvelle désengorge les centres de traitement de déchets et permet de mettre sur le marché des objets d'occasion accessibles à une population défavorisée. Un véritable exemple de développement durable !

action 9

pas de déchets toxiques et dangereux dans nos poubelles

le constat

Nous utilisons au quotidien des déchets toxiques et dangereux (pots de peintures, piles, batteries, huiles de vidanges, insecticides,...) pour l'homme et l'environnement. Ils ne doivent pas se retrouver dans nos poubelles et doivent faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifique.

Les déchets des soins à domicile des particuliers sont également dangereux pour les agents qui interviennent tout au long de la chaîne de collecte et de traitement des déchets.

Les activités professionnelles et artisanales génèrent elles aussi des déchets toxiques.

les solutions

La plupart des déchèteries peuvent recevoir les déchets toxiques et dangereux des particuliers, dans des conteneurs spécifiques. Cet équipement va être progressivement étendu à l'ensemble du département.

D'autres filières de reprise sont déjà en place auprès des distributeurs et grandes surfaces, comme pour les piles par exemple. Leur utilisation sera encouragée.

Pour les déchets d'activité de soins à risques infectieux des particuliers, des filières de collecte spécifiques vont progressivement se mettre en place. Ainsi, une collecte des déchets des particuliers s'organise sur le territoire du SITCOM de la Côte Sud des Landes.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes mènent auprès de leurs adhérents une politique active de réduction à la source et de séparation des déchets toxiques. Les premières filières concernées sont l'automobile, les pressings et les photographes.

PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS DU DEPARTEMENT DES LANDES

action 10

l'éducation à l'environnement

le constat

La prévention de la production de déchets s'accomplit au quotidien par la réalisation de gestes simples. Pour que ces actions soient réalisées dans la durée, et parce que les enfants d'aujourd'hui seront les citoyens de demain, il est nécessaire de sensibiliser les plus jeunes.

les moyens

Un concours entre les classes de 4^e du département est organisé sur le thème de la prévention des déchets. Les élèves devront réaliser un outil de communication numérique sur une problématique de leur choix. Les inscriptions se clôtureront fin novembre 2005.

La mise en place d'un réseau départemental des animateurs d'éducation à l'environnement sur le thème de la prévention des déchets permettra également de porter cette action au plus près de la population.

Des outils pédagogiques (exposition, modules de formation,...) seront créés pour leur permettre de travailler en partenariat avec l'Education Nationale, les collectivités et les associations.

UNE GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA PREVENTION DES DECHETS

faire évoluer les mentalités et changer les comportements

En matière de gestion des déchets, et plus généralement sur toutes les actions visant à la protection de l'environnement, pas de dispositif efficace ni de résultat tangible sans la conviction et l'implication du citoyen. C'est donc sur la sensibilisation aux enjeux économiques et environnementaux de la prévention des déchets que le Conseil général entend consacrer tous les moyens nécessaires. Et comme le département des Landes est à la fois touristique et rural et ses habitants très attachés à la qualité de vie et à la qualité de leur environnement, c'est autour des thèmes de « la consommation responsable » et « de l'environnement et du tourisme » que s'articule la campagne lancée par le Conseil général sur le thème de la prévention des déchets.

Une main, solide et déterminée, comme celles des Landais, dont le pouce comprime les déchets, les réduisant au strict minimum : c'est le visuel, accompagné de l'accroche « Moins de Déchets en Pays Landais », qui signera pendant deux ans toutes les actions de communication du Conseil général sur le thème de la Prévention des Déchets. Cette campagne de sensibilisation ne prévoit ni action choc ni communication tonitruante : il s'agit plutôt d'engager à la réflexion, de former, d'informer, de débattre pour provoquer une prise de conscience au travers d'une communication très proche des habitants, relayée par les interlocuteurs de leur quotidien : collectivités locales en charge de la gestion des déchets, associations, commerçants, représentants professionnels, enseignants, presse... Le lancement des différentes actions prévues dans le Plan de prévention sont autant de prétextes à engager le dialogue pour susciter de nouveaux comportements.

L'ensemble des informations, guide, conseils sera accessible dès la fin septembre à la population sur le site du Conseil général www.landes.org.

un concours à destination des collégiens

Sans doute plus attentifs que leurs aînés aux questions liées à la préservation de l'environnement, les collégiens landais seront fortement impliqués dans la campagne de sensibilisation. Dans le cadre de l'extension de l'opération «Un collégien, un ordinateur portable» aux classes de 4^e à la rentrée 2005 décidée par le Conseil général le 27 juin 2005, les élèves de 4^e seront sollicités pour participer à un concours sur la thématique de la prévention des déchets organisé en partenariat avec le rectorat. L'objectif est de réaliser en équipe un outil de communication (site Internet, « Faux Journal ») qui présentera la problématique de la prévention des déchets. Ainsi, ils utiliseront l'outil informatique tant dans la réalisation du document que dans les recherches à effectuer. Ils devront s'interroger sur la production des déchets tant dans son aspect qualitatif que quantitatif, sur les actions de prévention à mener et leurs promotions,... Ils devront illustrer leur argumentaire d'exemples et d'expériences françaises, européennes voir internationales. L'équipe déclarée vainqueur à l'issue de la présentation des travaux réalisés à un jury sera récompensée par un voyage à l'étranger à la fin de l'année scolaire.

LES DECHETS DANS LES LANDES

état des lieux et évolution

La production de déchets dans les Landes était estimée en 2004 à 750 kg par habitant et par an. Mais de quoi sont composées nos poubelles et comment ces déchets sont-ils traités ? De façon globale, nous recyclons, dans les Landes, 51,3 % des déchets que nous produisons. Ainsi, l'objectif de 50 % fixé aux collectivités au plan national, est atteint.

tri des déchets recyclables : tous les Landais sont concernés

La totalité de la population landaise bénéficie aujourd'hui des structures lui permettant de trier ce type de déchets. Chaque Landais sépare ainsi en moyenne chaque année du reste de sa poubelle 25 à 30 kg de verre, 2 kg de plastique, 11 kg de cartons et près de 18 kg de papiers ce qui représente environ 15 % de la totalité des ordures ménagères produites. Le nouveau Plan départemental d'élimination des déchets prévoit à l'horizon 2015 d'atteindre un objectif de 18,6 % de matières recyclables triées. Pour cela, des nouvelles actions seront menées : multiplication des points de tri encore trop clairsemés et amélioration de la dotation des campings dans le nord du département, amélioration de la desserte en points de collecte de verre dans l'est, organisation de la collecte des papiers dans les bâtiments des collectivités et administrations et renforcement de l'information des citoyens sur les bons gestes de tri.

déchets verts et bio déchets

Chaque landais produit en moyenne 144 kg de déchets verts par an. Aujourd'hui, une part importante de cette production est collectée en déchèteries et valorisée sur les différentes plateformes de compostage du département, notamment dans 2 sites exemplaires de grande capacité, à Bénesse-Mareme sur la plate-forme multi matériaux du S.I.T.C.O.M. de la Côte Sud des Landes et sur l'unité de co-compostage du S.Y.D.E.C à Campet Lamolère.

La part fermentescible de nos poubelles (matières d'origine végétale et organique) est facilement valorisable sous forme de compost.

Le S.I.T.C.O.M. de la Côte Sud des Landes, qui a lancé depuis plusieurs années un important programme d'équipement en composteurs individuels, obtient actuellement des résultats intéressants. En effet, le suivi réalisé ces dernières années permet d'indiquer que la quantité de déchets verts et bio déchets compostés à domicile avoisinerait les 80 kg/hab/an.

Ainsi, le développement et la promotion de cette pratique, généralisée aux foyers du département selon les objectifs du Plan de Prévention des Déchets, devrait permettre de détourner un gisement important de ces déchets.

**déchets dangereux :
les écarter de nos
poubelles**

Les déchets ménagers spéciaux (produits toxiques de jardinage, de bricolage ...) jetés dans nos poubelles s'élèvent à plus de 2 kg par an et par habitant et présentent de nombreux risques. Mélangés aux ordures ménagères traitées en incinérateurs, centres de compostage ou rejetés aux réseaux d'assainissement, ils altèrent durablement la qualité des composts, résidus de traitement, et boues de stations d'épuration. Ces déchets doivent être déposés en déchèteries.

Des filières spécifiques sont déjà en place : pneus, piles, ... et la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques devrait s'organiser.

Une action spécifique du Plan de prévention est également consacrée aux déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues, pansements ...) des particuliers. Ils constituent un réel danger pour le personnel qui intervient tout au long de la filière de traitement, notamment lors de leur manutention et transport. Leur collecte en déchèteries est préconisée, suivant l'exemple du S.I.T.C.O.M. de la Côte Sud des Landes.

**déchets de plage
et déchets flottants**

De 12 000 à 25 000 m³ : c'est, selon les années, le volume des déchets flottants qui s'échouent sur notre littoral. Depuis 1991, le département des Landes effectue le nettoyage systématique des 106 km de plages en partenariat avec les 15 collectivités littorales. Ces déchets sont valorisés pour une partie (bois), triés pour séparer le sable, puis incinérés. Le Conseil général relance un nouveau marché sur 7 ans pour la collecte et le traitement des déchets flottants dans l'objectif d'optimiser leur valorisation par un meilleur tri.

**autres déchets :
à chacun sa filière**

Les ordures ménagères résiduelles, malgré le développement de la collecte sélective, continuent de croître régulièrement (338 kg par habitant et par an). Elles sont toutes traitées par incinération ou tri-compostage.

Les déchets industriels banals sont les déchets produits par les industriels, entreprises et artisans et qui sont assimilables aux ordures ménagères. La prise en charge de la collecte de ce type de déchets n'est pas une obligation pour les collectivités mais certaines, comme c'est le cas dans les Landes, peuvent en assurer le traitement en contrepartie d'une redevance spéciale.

Les boues des stations d'épuration représentent plus de 3 400 tonnes de matières sèches. Leur composition permet l'épandage en agriculture, après traitement complémentaire pour les boues issues des stations plus importantes, dans le cadre de plans d'épandages réglementaires .

TRAITEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS DANS LES LANDES

la performance de la filière landaise

Bilan positif pour la gestion des déchets dans le département des Landes ! La totalité de la population landaise bénéficie d'un dispositif de collecte sélective, complété par un réseau très dense de 76 déchèteries. Près de la moitié des déchets que nous produisons est recyclée et la totalité des déchets ménagers est traitée dans des équipements performants. D'ici 2015, les investissements restant à réaliser pour moderniser l'ensemble de la chaîne de gestion et de traitement, identifiés lors de l'élaboration du PDEDMEA, s'élèvent à 54 M€. Les capacités de traitement qui en résulteront permettront toutefois de stabiliser le coût moyen de traitement sur le département, qui se maintiendra à son niveau actuel de 25 euros par an et par habitant. En outre, une trentaine d'emplois supplémentaires devrait être créée.

76 déchèteries

76 déchèteries publiques se répartissent sur l'ensemble du département et drainent pour l'année 2004 145 000 tonnes de déchets. Ce réseau sera complété et modernisé d'ici à 2010. Plus de 2 millions d'euros y seront consacrés. Une démarche de labellisation (3 niveaux) est développée depuis 2003, à l'initiative de l'ADEME et des Conseils généraux d'Aquitaine : l'objectif est de renforcer la qualité des prestations apportées, tant à l'utilisateur que vis à vis de la protection de l'environnement. En 2004, 44 déchèteries landaises étaient labellisées.

3 usines d'incinération

3 usines d'incinération, situées sur le littoral, traitent les ordures ménagères résiduelles. Toutes trois ont bénéficié ces dernières années d'importants travaux de modernisation, notamment sur la mise aux normes du traitement des fumées. Aujourd'hui, seule l'usine de Pontenx-les-Forges dispose d'un processus de valorisation énergétique, permettant de produire et de revendre de l'électricité. Il est prévu que l'usine de Benesse-Maremmes intègre d'ici 2010, un dispositif identique, bénéficiant d'un investissement de 25 millions d'euros.

2 usines de tri compostage

2 usines de tri compostage (Saint-Perdon et Caupenne) valorisent les ordures ménagères et transforment 40 000 tonnes de déchets par an en compost utilisé pour l'épandage agricole. L'usine de Caupenne, devenue obsolète, sera remplacée par la création d'un équipement plus moderne, d'une capacité de 28 000 tonnes. Un investissement de 4.5 millions d'euros y sera consacré.

2 centres de stockage des déchets ménagers et assimilés

2 CSDMA sont aujourd'hui autorisés au stockage des déchets ménagers et assimilés. Le centre de stockage de Saint-Perdon, qui reçoit 13 000 tonnes de déchets par an, cessera prochainement son activité. Un nouveau centre de stockage disposant d'une capacité de 46 800 tonnes par an pendant 16 ans a ouvert ses portes à Caupenne. Il a bénéficié d'un investissement de 3.5 millions d'euros. Par ailleurs, la création d'un nouveau site de stockage est prévue par le PDEMEA et est en cours d'étude.

5 centres de tri

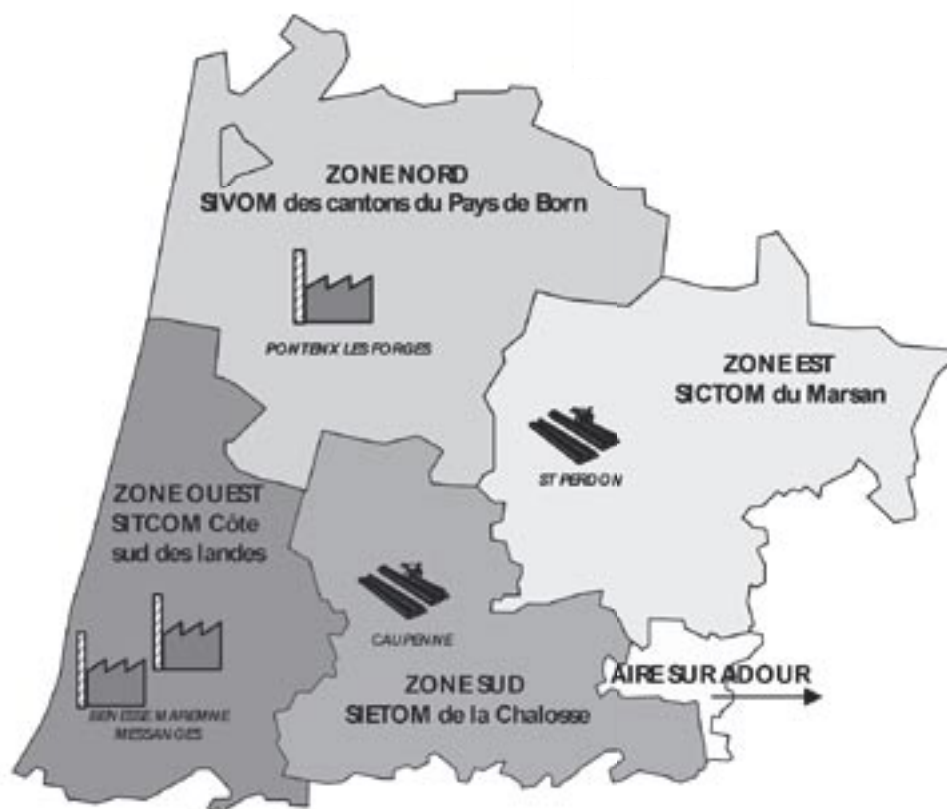
5 centres de tri privés de déchets recyclables des ménages et de déchets industriels banals se répartissent sur le département. 2 d'entre eux traitent les déchets issus de la collecte sélective : Le CETRAID de Tarnos en accueille 1500 à 1700 tonnes par an, VALORIGE à Laluque, 4800 tonnes. Les autres centres : CLTDI à Saint Avit, la SURCA à Angoumé et BAB assainissement à Saint Martin de Seignanx sont plutôt dédiés au traitement des déchets industriels banals.

une vingtaine d'installations

Une vingtaine d'installations accueillent aujourd'hui les gravats et inertes à travers le département. Ce sont les Centres de Stockage des Déchets de classe III. Ce réseau sera étendu à 25 ou 30 sites, soit un site par canton.

2 millions d'euros y seront consacrés.

Enfin, 6 millions d'euros seront nécessaires pour la réhabilitation des décharges et des dépôts sauvages.

traitement des déchets ménagers en 2004

annexe

composition de la commission de prévention

Préfecture des Landes	M. Le Préfet	Rue Victor Hugo - 40000 Mont de Marsan Tel : 05 58 06 58 06 / www.landes.pref.gouv.fr
Conseil Général des Landes	M. Cabé Premier Vice-Président du Conseil général	Rue Victor Hugo - 40025 Mont de Marsan Tel : 05 58 05 40 40 / www.landes.org
Conseil Général des Landes	Mme Cailleton Conseiller général du Canton de Peyrehorade	Mairie 40300 Peyrehorade Tel : 05 58 73 60 20
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Mme la Directrice	Cité Galliane - 40000 Mont de Marsan Tel : 05 58 46 63 63
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Mme la Directrice	1 place Saint-Louis - 40000 Mont de Marsan Tel : 05 58 06 68 00
Ademe - Délégation régionale Aquitaine	M. Bocquet Délégué régional	6 quai Paludate - 33080 Bordeaux Tel : 05 56 33 80 00 / www.ademe.fr/aquitaine
Communauté de Communes du canton d'Aire sur l'Adour	M. Cabé Président	Hôtel de Ville - 40800 Aire sur l'Adour Tel : 05 58 71 47 00 / cdc@aire-sur-adour.fr
Communauté de Communes du Grand Dax	M. Anthian Président	15 avenue de la gare - 40100 Dax - www.grand-dax.fr Tel : 05 58 56 39 40 / ccgdax@wanadoo.fr
Communauté de Communes du Pays de Roquefort	M. Duprat Président	140 rue Alphonse Castaing - 40120 Roquefort Tel : 05 58 45 76 61 / cc.roquefort@wanadoo.fr
Communauté de Communes du Canton de Pissos	M. Destenave Président	Mairie - B.P. 19 - 40140 Pissos Tel : 05 58 04 41 40 / mairie-pissos@wanadoo.fr
SICTOM du Marsan	M. Alyre Président	1 Rue Victor Hugo - 40000 Mont de Marsan Tel : 05 58 85 88 00 / contact@sictomdumarsan.fr
SIETOM de Chalosse	M. Darmaillacq Président	Mairie - 40330 Amou Tel : 05 58 98 57 57 / sietom@wanadoo.fr
SITCOM de la Côte Sud des Landes	M. Bouyrie Président	62 chemin du Bayonnais - 40230 Bénése Maremne accueil@sitcom40.fr / www.sitcom40.fr
SIVOM des cantons du Pays de Born	M. Grimberg Président	B.P.33 - 40161 Parentis en Born Tel : 05 58 78 56 00 / sivom.parentis@wanadoo.fr
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande	M. Deyres Président	16 Place Léo Bouyssou - 40110 Morcenx Tel : 05 58 04 14 15 comdecom@cc-paysmorcenais.com
Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes	M. Simon Président	293 av du Mal Foch - B.P. 137 - 40000 Mont de Marsan Cedex Tel : 05 58 05 44 50 / www.landes.cci.fr
Chambre d'Agriculture des Landes	M. Graciet Président	Cité Galliane - B.P. 279 - 40005 Mont de Marsan Cedex Tel : 05 58.85 45 45 / www.landes.chambagri.fr
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes	M. Larche Président	41 avenue Henri Farbos - B.P. 199 - 40000 Mont de Marsan Cedex Tel : 05 58 05 81 81 / www.cm-landes.fr
Association SEPANSO	M. Cingal Président	Route de Heugas - 40300 Cagnotte / georges.cingal@wanadoo.fr Tel : 05 58 51 49 04 / assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso
Association U.F.C Landes Que Choisir	Mme Serre-Salhorgne Présidente	Rue du 8 mai 1945 - 40000 Mont de Marsan Tel : 05 58 05 92 88 / www.quechoisir.org
Association INDECOSA CGT	M. Dumartin Président	8 Rue Lacataye - 40000 Mont de Marsan / www.indecosa.cgt.fr Tel : 05 58 06 10 00 / indecosa40@wanadoo.fr
Association ADEIC	M. Allimant Président	108 rue du Fer à Cheval - 40600 Biscarrosse Tel : 05 58 78 09 88 / www.adeic.asso.fr
Association "Bien Vivre en Pays de Born"	Mme Gianotti Présidente	760 route de Lucat - 40460 Parentis en Born
Association "Pays d'Orthe Environnement"	M. Carrasco Président	1470, Cote d'Hartamont - 40300 Peyrehorade http://po.environnement.free.fr
Association "Chalosse Vie"	M. Totchilkine Président	Maison Hallibouye - 40330 Gaujacq serfan@club-internet.fr
STMB ONYX	M. Darroze	33370 Tresses www.onyx-environnement.com